



SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 5 JUILLET
A 19H00

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Thierry LORRIOT, Mickaël FAVREAU, Laure BEYNEIX, Sophie LABAT-DUBOIS, Didier COUSINEY, Dominique BENNAMIAS, Axelle LECOEVRE, Michèle DUBERGEY, Maud CREPEAU, Fabrice DAULON

ÉTAIENT ABSENTS : Marielle BAISSAS et Emmanuel MACEDO

POUVOIR : M. BILLION DONNE POUVOIR A M. COUSINEY

Madame Michèle DUBERGEY a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 19h00.

D 2022 - 31 : ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Le 30 mai a eu lieu la formation pour la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57. Florence, notre secrétaire et Axelle LECOEVRE y ont participé.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire. Il est proposé de mettre en place cette nouvelle nomenclature à compter du 1^{er} janvier 2023 comme nous l'a proposé notre conseiller aux décideurs locaux.

L'ensemble des membres du conseil municipal vote pour l'application.

D 2022 - 32 : LE TERRAIN DE LA MAISON MEDICALE

Nous avons reçu un mail qui nous expliquait que le terrain est non conforme pour la maison médicale sur le PLUI 2023.

Les membres du conseil s'interrogent pour réaliser un certificat d'Urbanisme – 18 mois

Nous avons réussi à obtenir un RDV le jeudi avec l'Urbanisme et la DTTM, puis après les RDV si tout est bon prendre RDV avec le Programmiste.

Vote : tous OK (si pas de commissaire enquêteur)

D 2022 - 33 : APPLICATION INTRAMUROS

Madame Sophie LABAT-DUBOIS nous présente l'application INTRAMUROS qui est proposé par la CdC du Sud Gironde. Cette application sera gratuite de 2023 jusqu'en 2025 puis après selon les renseignements nous devrions payer 20€ / mois.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité POUR.

Vote : tous OK

D 2022 - 34 : FAUCARDAGE

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal que le montant de la réparation de la faucardeuse est de 3.400€.

Option : achat faucardeuse neuve 27.000€ HT reprise de l'ancienne 9.000€ après les réparations, soit une soulte de 18.000 € HT donc 26.000€TTC.

Prestataire pour le Faucardage : 2 passages complets dans la commune 9.360 € par an les 2 passages.

Vote pour les réparations : OK tous

Voir l'année prochaine pour le prestataire

Vote : Didier COUSINEY s'abstient ainsi que Mickaël FAVEREAU les autres OK

D 2022 - 35 : PROJET DE TRAVAUX POUR LE PREAU

en attente pour une demande aide Départementale

Cour de l'école : demande de la réalisation au plus vite de l'agrandissement de la cour d'école avant la rentrée scolaire...

Voir demande devis entreprise !!!!

Et demander des arbres dans la cour de l'école !

Et demander la climatisation dans l'école !!!

D 2022 - 36 : RESSOURCES HUMAINES

⇒ Agents école : voir les plannings et les heures

L'agent de restauration : fait la plonge, aide au service, met le couvert, elle demande qu'on la décharge de ces missions !

Les autres agents : 4h/ jour sur 4 jours !

Karine remplace Valérie, le CVLV pour les 4 h

Demande de recevoir Florence et Karine !

Nous notons que Mr DAULON refuse toute augmentation des heures du personnel, que pour l'ensemble des élus présent il est demandé une plus grande clarté sur le planning du personnel.

Mr Thierry LORRIOT veut recevoir le planning pour étude.

Q 2022 : QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

Fin de séance 21h00